



Dans le cadre du Festival des Alternatives « Festifastoche » organisé à Ruelle par la MPP
et suite au succès de la conférence débat du 26/11/2018 à l'EESI (Festisol)

« Accaparement des terres et affectation des sols »

Le groupe 150 d'Amnesty International Angoulême

avec le soutien de 25 associations et 8 syndicats de paysans et de salariés

vous propose une conférence débat

samedi 18 mai 2019 de 10 à 12 heures

Salon du Théâtre Jean Ferrat à Ruelle (16600)

« Agriculture paysanne – Agro-industrie ? »

L'Assemblée Générale de l'ONU a choisi la première en adoptant la DDP
« Déclaration sur les droits des paysans et des autres personnes travaillant dans les zones rurales »

Quels enjeux ? Quelles conséquences ?

dans le contexte du changement climatique et du respect de l'environnement

Vidéo FIAN Belgique (11 mn) : [La Déclaration sur les droits des paysans et des paysannes](#) (1)
transmissible par fichier numérique sur demande, courriel : amnesty.angouleme@orange.fr

puis exposé – débat avec la participation de

Mathieu PERDRIALT, AGTER (2) association secrétaire exécutive du Forum Mondial sur l'Accès à la Terre (FMAT 2016), animatrice du Collectif citoyen en France contre l'accaparement des terres et membre de la coalition « Des droits pour les peuples, des règles pour les multinationales ».

Laurent ROUSSEAU, Représentant de la Confédération Paysanne 16

Pierre Marie MOREAU, Coordinateur Nouvelle Aquitaine de Terre de liens



animée par Laurent HERAULT, membre de la commission Responsabilité des Acteurs Économiques d'Amnesty International France, secrétaire adjoint du groupe 150

(1) lien vidéo DDP : <https://www.fian.be/La-Declaration-sur-les-droits-des-paysans?lang=fr>

(2) AGTER (Association pour contribuer à Améliorer la Gouvernance de la Terre, de l'Eau et des Ressources naturelles)

Quelques repères pour comprendre la nécessité de réagir

La sous-nutrition a recommencé à augmenter depuis 2014, passant de 783,7 millions de personnes concernées (10,6 % de la population mondiale) à **820,8 millions en 2017** (10,9 % de la population mondiale), selon le rapport de la FAO 2018, page 3. L'objectif de la fin de la faim en 2030 s'éloigne ! Par ailleurs, **l'obésité s'aggrave aussi** : 8 % de la population mondiale soit **672 millions de personnes** !

Les agricultures familiales assurent aujourd'hui 80 % de la production alimentaire mondiale alors que **70 % des victimes de la faim sont des ruraux, essentiellement des petits producteurs agricoles.**

La Via Campesina et plusieurs ONG (FIAN, CETIM...) ont mené le combat auprès de l'ONU pendant 17 ans pour obtenir cette « Déclaration sur les droits des paysans et des autres personnes travaillant dans les zones rurales » (DDP ou UNDROP son acronyme anglais). 122 pays l'ont adoptée, essentiellement des pays du Sud. La France et la plupart des pays de l'Union Européenne se sont abstenus (23) ou ont voté contre (3).

Extrait de la 4ème de couverture du livre « Outil de lutte pour un avenir commun » de Coline HUBERT publié aux éditions CETIM (13€) que nous vous conseillons de lire : « Cette Déclaration est un instrument indispensable pour une alimentation saine, les semences paysannes, la préservation de l'environnement, de la biodiversité, la protection de nos producteurs eux-mêmes ».

En vue d'un prochain colloque, la **Confédération Paysanne**, le **Comité Français pour la solidarité Internationale (CFSI)** et leurs partenaires posent, pour l'application de la DDP, 3 questions qui serviront de fil rouge à cette matinée de réflexion :

Comment la Déclaration peut-elle renforcer les argumentaires de plaidoyer

- 1 - face aux fausses solutions pour lutter contre les changements climatiques et pour promouvoir l'agroécologie ?
- 2 - pour protéger les paysans et travailleurs agricoles face à certaines pratiques de multinationales des secteurs agricoles et alimentaires ?
- 3 - pour protéger les droits des paysans et des travailleurs agricoles (définition des paysans, des petites fermes, droit à un revenu décent...) ?

La discussion portera également sur l'enjeu de la construction d'instruments judiciaires internationaux pour sanctionner les violations des droits fondamentaux par les entreprises et les États et les leviers de mobilisation pour y parvenir (coalitions « Des droits pour les peuples, des règles pour les multinationales » et « Stop corporate impunity »).

Soutiens : associations (23), collectifs (2) et syndicats (8)



